



apec Association intercommunale
pour l'épuration des eaux
usées de la Côte

**Préavis no 5-2026
relatif
à la demande d'un crédit
d'investissement pour la réhabilitation
du réseau intercommunal selon les
défauts constatés lors des
campagnes d'entretien de 2021, 2022,
2023, 2024 et 2025
pour
la législature 2026-2031**

Gland, le 29 octobre 2026.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

Préambule

Le réseau intercommunal d'assainissement de l'APEC comprend environ 51,4 km de collecteurs d'eaux usées, répartis sur les 21 communes membres.

Suite à l'établissement et à l'approbation du PGEEi de l'APEC en 2012, deux campagnes de travaux de réparation et de réhabilitation des collecteurs de l'APEC ont été entreprises par l'intermédiaire de préavis en 2014 et 2015 visant à réaliser les travaux de réhabilitation à court et moyen terme du réseau intercommunal de l'APEC. Depuis, il a été procédé à des campagnes d'entretien régulières pour 1/6 du réseau par an et l'inspection caméra de la moitié du réseau inspecté, soit une inspection caméra tous les 12 ans. Ce tournus de curage et d'inspections caméra permet d'assurer la pérennité du réseau et de garantir son bon fonctionnement.

Si les curages permettent de nettoyer et déboucher les collecteurs, les inspections caméra permettent d'évaluer l'état structurel du réseau. La visualisation du réseau permet de déterminer l'état des collecteurs et d'identifier les tronçons présentant des défauts susceptibles d'altérer leur capacité hydraulique ou leur étanchéité.

A cet effet, le bureau Bovard & Fritsché a analysé les rapports d'inspections caméra de ces dernières années en appliquant une méthodologie stricte permettant d'évaluer l'état des collecteurs, la présence de défauts et les méthodes de réhabilitation associées.

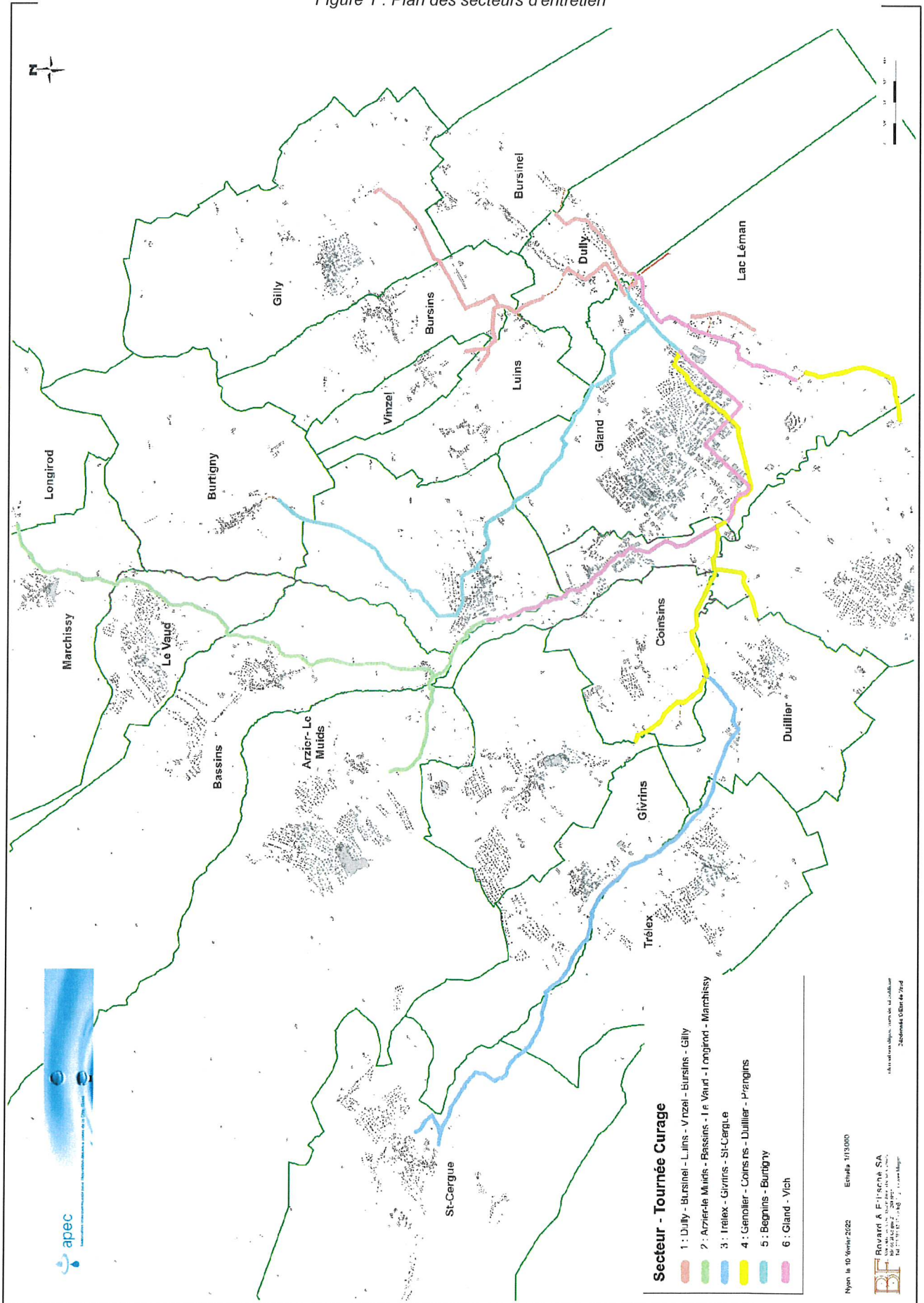
Si certains défauts sont relativement minimes comme l'accumulation de dépôts lâches pouvant être corrigés par un simple curage, certains collecteurs nécessitent d'être chemisés ou même remplacés.

Les travaux proposés dans le présent préavis visent donc à préserver le réseau d'assainissement de l'APEC, à garantir son fonctionnement optimal et à éviter une aggravation des dégradations, qui pourrait entraîner, à terme, des interventions plus lourdes et nettement plus coûteuses.

Compte tenu du nombre important d'interventions à réaliser et de leur répartition sur l'ensemble du territoire, il n'est ni opportun ni économiquement avantageux de regrouper l'ensemble des travaux dans un seul appel d'offres. Les interventions seront ainsi regroupées par type de réhabilitation, permettant de lancer des appels d'offres ciblés auprès d'entreprises spécialisées et d'optimiser la réalisation des travaux.

Les observations réalisées ces cinq dernières années montrent des légers défauts et des signes de dégradations qu'il est important de réhabiliter afin d'éviter une dégradation plus importante. Le Comité souhaite dès lors mettre en place un préavis pour financer une première campagne de réhabilitation des collecteurs issus de ces rapports d'inspection.

Figure 1 : Plan des secteurs d'entretien



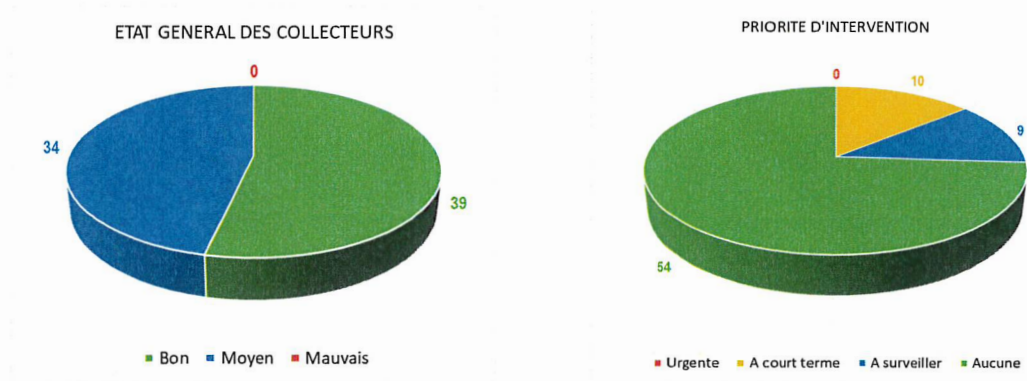
Solution technique

Les inspections caméra réalisées sur le réseau d'assainissement de l'APEC ont permis d'établir un diagnostic précis de l'état des collecteurs et d'identifier les principaux défauts susceptibles d'altérer leur bon fonctionnement. Chaque tronçon a fait l'objet d'une analyse prenant en compte son état général, la nature des dégradations observées ainsi que le degré d'urgence des interventions à entreprendre.

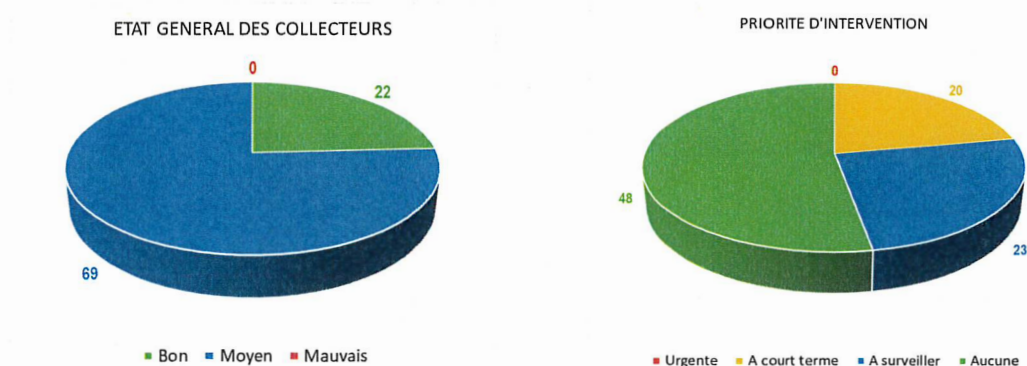
Les collecteurs ont ainsi été classés selon leur état (bon, moyen ou mauvais) et une priorité d'intervention (urgente, à court terme, à surveiller) a été attribuée à la méthode de réhabilitation retenue. Cette méthode permet de hiérarchiser les travaux en concentrant les investissements sur les ouvrages présentant le plus grand risque pour la pérennité du réseau.

Les graphiques ci-dessous présentent, pour chaque année de campagne, une synthèse de l'état général des collecteurs inspectés ainsi que de la répartition des priorités d'intervention qui leur ont été attribuées :

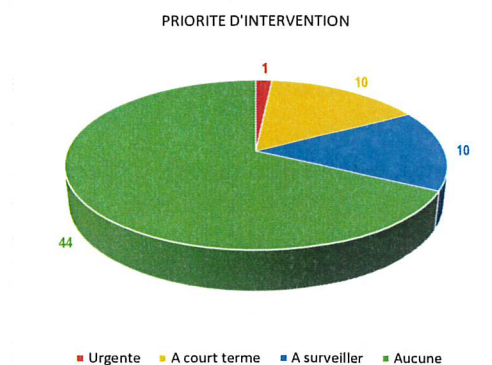
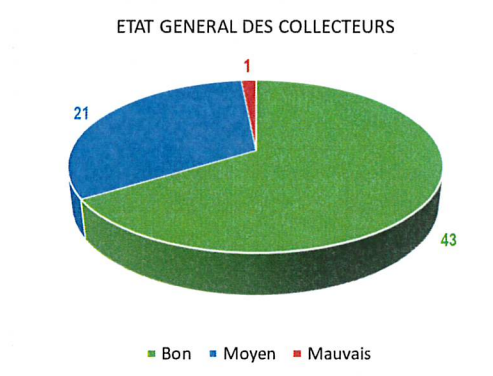
- Année 2021 :



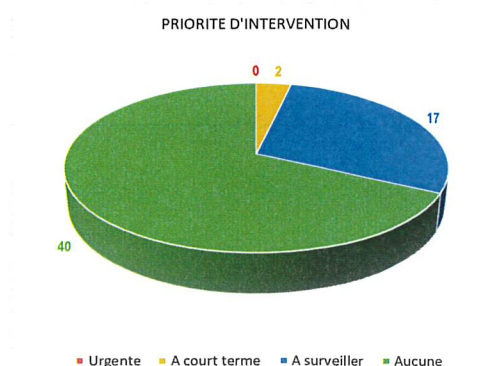
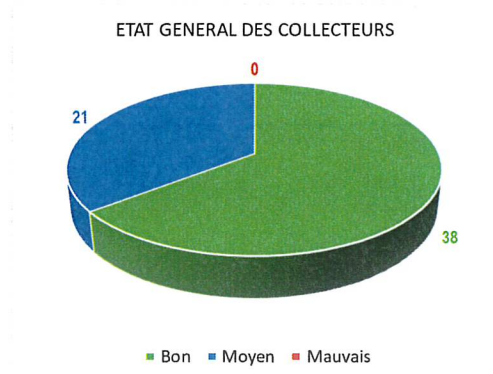
- Année 2022 :



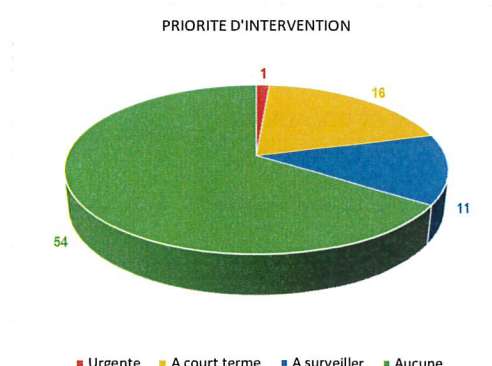
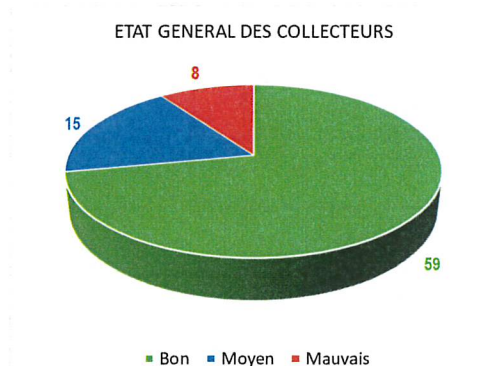
- Année 2023 :



- Année 2024 :



- Année 2025 :



En fonction des défauts constatés, une méthode de réhabilitation spécifique a été définie pour chaque tronçon. Les interventions peuvent être réalisées par robotique (curage, fraisage, chemisage), directement depuis l'intérieur des collecteurs, ou par génie civil (réparation, remplacement) lorsque les dégradations sont trop importantes.

Projet

Le présent projet consiste à confier les travaux de réhabilitation à des entreprises spécialisées en fonction de la méthode d'entretien. En effet, l'ensemble des travaux ne peut pas être regroupé dans un seul appel d'offres, les différentes techniques de réhabilitation faisant intervenir des entreprises spécialisées différentes et ne pouvant pas être réalisées simultanément. C'est pourquoi les travaux seront organisés par chapitre, selon leur nature, afin d'optimiser leur planification et leur exécution.

Ainsi, les interventions de curage et de fraisage, réalisées par hydrocurage, feront l'objet d'une procédure de gré à gré, tandis que les travaux de chemisage et Point-Liner, dont le montant est plus conséquent et qui sont réalisés par robotique, feront l'objet de procédures distinctes. Les travaux de réparation et de remplacement seront, quant à eux, confiés à des entreprises de génie civil.

La préparation des appels d'offres, le suivi des travaux ainsi que leur contrôle seront assurés par le bureau Bovard & Fritsché qui a identifié les défauts et défini les travaux de réhabilitation appropriés. Le détail de ces défauts et méthodes d'entretien collecteur par collecteur figure dans l'annexe 1 du présent préavis.

Coût des travaux

Le coût des travaux a été établi par notre mandataire sur la base de leur expérience et d'une soumission récente pour ce type de travaux. Ces derniers feront bien entendu l'objet de demandes d'offres, conformément à la loi sur les marchés publics. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

Curage et fraisage	9'400.00
Fraisage	8'300.00
Point-Liner	36'000.00
Chemisage	615'300.00
Réparation	43'000.00
Remplacement	62'700.00
Honoraires pour le suivi des travaux	92'300.00
Divers et imprévus	77'495.85
Total HT	944'495.85
TVA 8.1%	76'504.15
Total TTC	1'021'000.00

Financement

Au 30 juin 2026, l'endettement de l'APEC s'élève à CHF 19'000'000.00 pour un plafond de CHF 100'000'000.00 approuvé par le Conseil intercommunal, soit une marge disponible de CHF 81'000'000.00.

Le crédit sollicité, de CHF 1'021'000.00 TTC, peut être financé par les liquidités courantes de l'association, le cas échéant par recours à l'emprunt. Dans l'hypothèse prudente d'un financement intégral par emprunt à un taux de 1 %, la charge d'intérêt de la première année s'élèverait à CHF 10'210.00.

Conformément aux règles comptables MCH2, ces travaux sont amortis sur 10 ans, soit une charge annuelle de CHF 102'100.00. L'impact total sur le compte de fonctionnement de la première année est donc estimé à CHF 112'310.00.

Pour rappel, l'analyse dynamique des coûts futurs présentée dans les préavis n° 17-2025 et 18-2025 intègre un investissement de CHF 10'000'000.00 sur le réseau intercommunal durant les 5 à 6 ans du chantier de la nouvelle station. Le présent montant s'inscrit dans cette enveloppe et peut être absorbé sans impact sur la planification financière prévue.

Conclusions

Près de 10 ans se sont écoulés depuis les derniers travaux d'entretien et de réparation du réseau intercommunal. Si durant cette période, le réseau a été régulièrement entretenu et curé, il apparaît dès lors nécessaire d'entreprendre sur les secteurs inspectés ces dernières années quelques travaux de réhabilitation contribuant dans un premier temps à assurer l'écoulement et le fonctionnement du réseau intercommunal et à prolonger la durée de vie de notre réseau avant que des dégradations plus importantes n'entraînent de frais plus conséquents.

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction propose au conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

- | | |
|-------------|--|
| Vu | le préavis no 5-2026 relatif à demande d'un crédit d'investissement pour la réhabilitation du réseau intercommunal selon les défauts constatés lors des campagnes d'entretien de 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 pour la législature 2026-2031; |
| Ouï | le rapport de la commission des finances ; |
| Considérant | que cet objet a été porté à l'ordre du jour ; |
| Décide | |
| I. | d'accorder le crédit de CHF 1'021'000.00 TTC pour financer les travaux de réhabilitation des défauts identifiés lors des dernières campagne d'entretien dans les collecteurs de l'APEC ; |
| II. | d'autoriser le Comité de direction à entreprendre les travaux de réhabilitation des défauts identifiés lors des dernières campagne d'entretien dans les collecteurs de l'APEC ; |
| III. | d'autoriser le Comité de direction à contracter, le cas échéant, un emprunt de CHF 1'021'000.00 TTC aux conditions les plus favorables, si le financement par les liquidités courantes de l'association ne suffit pas. |

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président :



C. Marzer



Le secrétaire :



A. Huret

Annexes :

- Annexe 1 : Rapport d'analyse des inspections caméra – Campagne 2021-2025
- Annexe 2 : Liste des collecteurs, méthodes d'entretien et priorité d'intervention – Campagne 2021-2025
- Annexe 3 : Plan méthodes d'entretien – Campagne 2021-2025